



MUNICIPALITE
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 27 août 2015

PREAVIS N° 04/2015

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY AU CONSEIL GENERAL

relatif à la demande d'un crédit de construction pour l'assainissement de la Grande Salle, la construction de deux salles de classe supplémentaires ainsi que la création d'une unité d'accueil parascolaire pour élèves (UAPE) de 36 places

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Le bâtiment de la Grande Salle était anciennement le battoir communal. Il a pris sa forme actuelle en 1977 avec la construction d'une extension au Sud et la création des deux classes et de la salle de gymnastique dans le corps principal. Il abrite également une chaufferie et deux vestiaires avec douches en sous-sol, une salle des maîtres, une cuisine et des locaux sanitaires.

Cette première transformation, vieille de 38 ans, a été conçue sur les bases des standards de l'époque. Force est de constater que ces standards ne sont plus aux normes actuelles. De plus, tant le bâtiment que les installations vieillissent et ne donnent plus satisfaction pour une utilisation rationnelle et agréable.

Un diagnostic du bâtiment a fait ressortir de nombreux points à améliorer ou même à changer.

Il ressort notamment de cette étude que :

- Les qualités thermiques des murs et de la toiture ne correspondent plus aux exigences actuellement en vigueur.
- Les installations techniques sont obsolètes et la chaudière n'est plus conforme depuis 2005.
- Les fenêtres avec cadre bois et les portes métalliques sont anciennes et de qualité thermique insuffisante.
- Les vestiaires sont vétustes avec des problèmes d'humidité et de moisissure dans les douches.
- Une faiblesse de la charpente pouvant être problématique en cas de fortes chutes de neige ou de forts vents.

Suite à ce diagnostic, la Municipalité s'est penchée sur les améliorations devant être apportées à ce bâtiment. Après un premier crédit d'étude d'assainissement octroyé par le Conseil général en 2011 et une réflexion pour son utilisation sur le long terme, la Municipalité a imaginé une refonte complète du bâtiment. Les besoins en classes pour notre groupement scolaire ainsi qu'en places d'accueils parascolaires ont conduit à envisager la construction de classes supplémentaires et la création d'une UAPE. La Municipalité a aussi dû mener la réflexion sur les autres bâtiments communaux, notamment la Maison de Ville. La classe située dans ce bâtiment n'est plus aux normes et aurait déjà été fermée, sans un manque de classes dans l'établissement. La crainte d'une fermeture pure et simple du collège

de Bretigny-sur-Morrens, avec seulement deux classes, a aussi dû être envisagée. Pour la Municipalité, il est important de conserver un collège dans la commune.

Un deuxième crédit a donc été demandé pour étudier les possibilités d'agrandissement. Ce crédit, octroyé par le Conseil général, a permis de mettre en place un projet permettant de concilier une grande partie des besoins tout en limitant les investissements.

Une solution avec un bâtiment multifonctionnel permettra une utilisation rationnelle des ressources de la commune, tout en offrant divers services à la population.

Il paraît en effet peu probable qu'une commune de la taille de Bretigny-sur-Morrens puisse financer la construction d'une grande salle, une salle de gym, un collège et une UAPE dans des bâtiments distincts.

Le projet proposé permettra notamment les améliorations suivantes:

- offrir une UAPE de 36 places permettant d'anticiper la mise en place de la loi sur la journée continue votée par la population vaudoise en 2009 ainsi que pallier aux manques de places des UAPE de Cugy et Froideville
- permettre de regrouper les classes de Bretigny-sur-Morrens en un seul site et sur un niveau
- mise aux normes thermiques et techniques du bâtiment
- économie sur les charges de chauffage et d'électricité

Cette nouvelle configuration permettra de pérenniser des classes à Bretigny-sur-Morrens, d'offrir une structure d'accueil aux enfants en dehors des horaires scolaires, de bénéficier d'une salle polyvalente pour la location aux habitants mais aussi pour la gym, le conseil général et les différentes manifestations organisées dans notre commune.

Coût des travaux

Le montant des travaux est de 6'200'000.- pour le projet tel que soumis à l'enquête. Ce montant, calculé sur la base de soumissions, comprend notamment les travaux suivants:

- démontage et remontage de la toiture avec la pose d'une isolation complète
- isolation de toutes les façades et changement des fenêtres
- création de deux salles de classe supplémentaires avec vestiaires
- création d'une salle des maîtres et d'une infirmerie
- création d'une UAPE de 36 places avec partie jeux extérieure sécurisée
- amélioration des zones de stockage
- installation d'un chauffage à plaquettes (bois)
- une nouvelle cuisine
- une remise à neuf des vestiaires au sous-sol
- installation d'un système de ventilation moderne
- réaménagement des extérieurs et de la cour avec possibilité aux bus scolaires de charger les enfants devant le bâtiment

Les montants principaux sont les suivants :

- **CFC2 (travaux bâtiment principal) : 4'600'000.-**
Dont :
 - Maçonnerie : 1'300'000.-
 - Charpente : 510'000.-
 - Menuiseries extérieures : 300'000.-
 - Electricité : 170'000.-
 - Chauffage- ventilation : 345'000.-
 - Sanitaires et cuisine : 380'000.-
 - Aménagements intérieures : 660'000.-
 - Sols : 360'000.-
 - Echafaudages : 150'000.-
 - Ferblanterie-étanchéité : 265'000.-
 - Autres : 160'000.-

• Désamiantage et démolitions	100'000.-
• Aménagements extérieurs	240'000.-
• Ameublements et engins gym	90'000.-
• Divers et imprévus	250'000.-
• Honoraires suivi des travaux : (architecte et ingénieurs)	460'000.-
• TVA	460'000.-
Total	<u>6'200'000.-</u>

Le solde est composé des aménagements extérieurs, des taxes, des frais d'assurances et de mobiliers. Il est aussi à souligner que le montant total tient compte de 5% de divers et imprévus.

Conclusions

L'utilité de ce bâtiment tant au point de vue scolaire que social a fait ses preuves tout au long des années passées. Sa situation géographique centrée au milieu du village et proche des terrains de sport est également un atout fort apprécié des utilisateurs. Son état actuel exige des travaux d'entretien et de rénovation relativement importants. Pour la Municipalité, il ne fait aucun doute que des travaux plus conséquents que le strict nécessaire permettront de rendre ce bâtiment plus attractif et assureront une utilisation optimale pour de nombreuses années.

Le coût du crédit de construction de 6'200'000.- sera financé par un emprunt de 6'000'000.- et par 200'000.- prélevé des liquidités provenant de l'autofinancement. Il sera amorti en 30 ans. Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement seront pour l'amortissement de Fr. 206'667.- et pour les intérêts de Fr 120'000.-, soit un total annuel de Fr. 326'667.-.

La Municipalité est consciente du montant non négligeable de cet investissement mais pense qu'il est nécessaire de penser sur le long terme et de donner aux habitants de Bretigny-sur-Morrens un bâtiment correspondant aux besoins actuels. En sachant que la commune possède différents biens et terrains permettant de garantir un financement, il semble opportun d'investir pour le futur et garantir une vie au centre du village et éviter de le transformer en cité-dortoir.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- vu le préavis municipal no 04/2015
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

accorder à la Municipalité le crédit de Fr 6'000'000.- pour l'assainissement de la Grande Salle, la construction de deux salles de classe supplémentaires ainsi que la création d'une unité d'accueil parascolaire pour élèves (UAPE) de 36 places.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

U. LAUPER

L. BASTIDE

LA MUNICIPALITE

Adopté en séance de Municipalité le 17 août 2015